

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

**Convocation adressée aux Conseillers  
par courrier le :**

28 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 28 juin 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

**Nombre de Conseillers :**

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain.

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

M. CHAMPION Pierre donne pouvoir à M. TARBÉ Patrice

Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

M. DEVALLEE Victorien donne pouvoir à Monsieur TARBÉ Patrice

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 10

Voix « CONTRE » : 3

Abstentions / blancs : 7

**Etaient absents excusés : Néant**

**Etaient absents non excusés :**

Mme PELLUAU Carole

Mme MERCIER Céline

Mme CHASLE Sophie

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Madame COMMUNAL Renée a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 30 / 2022

TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur Franck MAZET, adjoint au Maire, délégué aux affaires scolaires, propose au conseil municipal de fixer les tarifs de cantine scolaire et de garderie périscolaire, à partir de la rentrée 2022/2023.

La commission des affaires scolaires réunie le 30 juin 2022 propose l'application d'une hausse de 5 % pour les enfants et 7,23 % pour les adultes et personnels, cette dernière correspondant à la révision du marché attendue.

Les tarifs ainsi calculés seraient de :

Augmentation tarifs de cantine 2022 – 2023			
Catégories	Tarifs 2021-2022	Scénario 1 = + 7,23 %	Scénario 2 = + 5,00 %
Enfants écoles	3,48	3,73	3,65
Adultes	4,90	5,25	5,15
Personnels	3,70	3,97	3,89

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, s'opposant à la hausse de 7.23 % par 9 voix contre, 4 voix pour et 7 abstentions, décide :

- **d'adopter** une hausse des tarifs de la cantine scolaire de 5 % par 10 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions ;
- **de fixer** les tarifs de cantine scolaire à compter de la rentrée 2022/2023 comme suit :

Elève de l'école maternelle, y compris les sorties scolaires	3,65 €
Elève de l'école élémentaire, y compris les sorties scolaires	3,65 €
Adultes, y compris les sorties scolaires	5.15 €
Personnel communal	3,89 €

et de maintenir pour les familles :

- ☞ **une réduction de 10 % pour 2 enfants**
- ☞ **et de 15 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,  
Pascale DEVALLEE



*Pascale Devallee*